



Non remboursement d'un credit auto

Par **michel**, le **22/07/2009** à **16:07**

Bonjour,rrnrJ'avais contracte un credit auto il y a 15 ans, 3 mois apres la signature, je perdais mon emploi, sans indemnites, sans allocations chomage, j'avais retourne le vehicule au concessionnaire qui me l'avait vendu en explicant que je partais a l'etranger pour chercher du travail, et que j'etais dans l'impossibilite de rembourser mon credit.rrnrIl y a quelques semaines je recevais une lettre d'un service contentieux de monaco qui me menacait de poursuites judiciaires si je ne payais pas dans les delais qu'il m'imposaient.rrnrque dois-je faire ?rrnrje suis maintenant a la retraite, j'ai 66 ans, ma pension s'eleve a 900 euros brut par mois.rrnrmerci d'avance pour vos conseils